

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur,

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

11 Août 1891.—No 27

LES DRAMES DU FOYER

(SUITE)

—Oh ! le misérable ! le misérable ! s'écriait-il.

—Pourquoi t'émouvoir de ce que t'écrit un tel homme.

—Pourquoi ? Mais ce n'est plus à moi qu'il s'attaque, c'est à ma femme ! Il se permet de la plaindre, de juger l'impression produite sur elle par cette fatale séance. Ah ! il a bien fait, celui-là, de me fournir un vrai motif de haine et de colère. J'étouffe depuis quelques jours ! Quoi ! il a suffi de la parole d'un assassin pour soulever contre moi un ouragan de méchanceté et de jalousie ! Eh bien ! Phares paiera pour tout le monde. J'aurais eu mauvaise grâce à relever les gants plus ou moins sales qu'on me jetait dans l'arène littéraire, il eût semblé que je me considérais comme touché. Mais on s'en prend à ma femme, on tente de saper mon bonheur domestique ; je me réveille à la fin, et je suis prêt à piquer comme à morde. Etienne, vous serez mon témoin.

Le critique saisit les deux mains de Nanteuil.

—Ne me le demandez pas, dit-il qu'elle que fût l'injure prononcée contre moi, je refuserais de me battre, le duel me fait horreur, je n'ai eu que de la sorte d'assassinat dont jamais je ne me rendrai complice.

—J'oubliais vos convictions, mon ami ; avant ce soir j'aurais trouvé deux camarades.

—Ne craignez-vous point, en vous battant de donner un retentissement nouveau à cette affaire ?

—Encore une fois, il s'agit de ma femme ! Oh ! le lâche folliculaire ! il savait bien frapper juste... depuis deux jours, j'apprends à peine Augustine, et je devine qu'elle souffre horriblement. Elle ne se plaint pas, elle est fière ; mais la blessure reçue saignera longtemps, et qui sait si elle se fermera jamais d'une façon complète. Pourvu que ce misérable ne lui ait pas envoyé le *Frédon* !

Augustine se chargea de répondre ; elle entra dans le cabinet, tenant à la main le numéro renfermant l'article de Phares.

Elle le jeta sur la table avec une affection de dédain, et ne prononça pas une parole ayant rapport à M. Phares.

—Vous travaillez peut-être, dit-elle, je vous demande pardon... Mais Angèle vient de me suggérer une excellente idée que je veux soumettre à votre approbation... L'anniversaire de la naissance de Cécile arrive dans huit jours, si nous organisons une petite fête toute intime ?

—J'aime mieux un grand bal qu'une petite fête, répondit le romancier, et pour prouver à tous combien peu d'influence a sur moi le débordement d'injures dont le flot grossit et monte sans m'atteindre, j'aurai chez moi tout ce que Paris compte de célébrités, et nous verrons si l'auteur de *Jean l'Escarpe* a cessé d'être le romancier à qui chacun est heureux de serrer la main...

—Invitez-vous Phares ? demanda froidement Augustine.

—Non ; répondit Nanteuil, avant une huitaine il sera mort.

Les yeux d'Augustine s'adoucirent, et parurent remercier son mari.

Celui-ci sortit peu après, et se rendit aux bureaux du *Frédon*.

Mais ce fut en vain qu'il demanda Phares, il lui fut répondu que le reporter venait de partir pour assister à Monaco à un *Tir aux pigeons*. Il ne devait revenir que dans six jours.

Victor Nanteuil laissa sa carte, puis il se rendit chez un de ses amis, fine lame très connue, duelliste brillant qui avait eu grand nombre d'affaires personnelles et gardait la réputation de n'avoir jamais arrangé celles de ses amis.

Nanteuil n'eut pas besoin de dire pourquoi il se battait.

—Le *Frédon* t'a piqué, lui dit son ami, fleur et contre aiguillon, c'est de bonne guerre. Entre nous, ce Phares me semble un plat gueux, et la perspective de se battre lui soustraira sans doute modérément ; mais je suis de ceux à qui on peut confier une cause, avec la conviction que je n'ai jamais accepté d'autres conditions que celles-ci : au premier mort.

Le second ami auquel s'adressa Nanteuil init le même empressement. Ces Messieurs

allèrent tous deux au bureau du journal, y laissèrent une lettre pressante pour Phares et déclarèrent que, si le sept ils n'avaient pas de nouvelle, ils se rendraient à Monaco, afin d'avoir le plaisir de préparer la rencontre.

Nanteuil ne dit rien à sa femme ni à sa fille de ce qui se passait. Il ne voulait pas même se confier à Toussaint avant l'heure où il lui demanderait ses services. Afin de mieux jouer son rôle, il s'occupait avec zèle, et avec un plaisir apparent de la fête qu'il devait donner. Des pures nouvelles furent offertes par lui à sa femme, à Cécile et à Angèle. Cécile semblait préoccupée, et sur le front de la jeune fille on pouvait surprendre de temps à autre les traces de la tempête qui s'agitait dans son cœur. Son animation était fiévreuse, sa joie factice. Tantôt elle semblait éprouver le besoin de se jeter dans les bras de son père, et tantôt elle paraissait le fuir. Elle redoublait de tendresse à l'égard de sa mère.

M. Phares fut exact.

La banque de Monaco s'était montrée généreuse, il revenait les poches gonflées d'or, l'esprit rempli d'anecdotes de tous les mondes, qu'il comptait raconter dans son journal. Sa rentrée dans les bureaux du *Frédon* fut bruyante, et afin de prouver ses succès à Monaco, il invita la rédaction à dîner chez Peters.

—Un dîner à l'américaine, dit-il, du vin que vous choisirez.

—Le courrier de Monsieur, vint dire le garçon de bureau.

—Bon ! fit Phares, des remerciements de notre grande cantatrice pour la biographie que j'en ai faite ; elle est moins reconnaissante de mes éloges qu'elle ne l'est de mal que j'ai dit de ses amies... Une lettre de Vernon, peu gracieuse, celle-là... La carte de Victor Nanteuil, et en bas : "Tenez mon soufflet pour regu." Oui certes, j'accepte ! sinon le soufflet, du moins ce que cette phrase signifie... Je l'ai donc piqué au vif, ce roi du feuilleton... Certes, il faut qu'il se sente profondément touché pour accepter une rencontre avec moi. Allons donc, mon succès à Monaco ne pouvait me suffire, ce duel me pose tout à fait... Aristide, je puis compter sur toi ?

—Cela dépend, répondit Aristide, oui, si l'on se bat en Belgique...

—Parbleu ! Phares déacha deux lettres.

—Les conditions des amis de Nanteuil... Un des duellistes mis hors de combat... J'accepte, si je tiens mal une plume, je tene avec une rare perfection, et puis un Italien m'a enseigné une secrète... J'ai payé les leçons dix louis, je savais bien qu'elles me serviraient un jour ou l'autre... Seulement je ne croyais pas que ce fut si tôt. Cela ne nous empêchera pas de dîner chez Peters, au contraire...

—A quelle heure est fixée votre rencontre ?

—Dans deux jours, Nanteuil paraît pressé.

—Voilà qui est étrange... Après demain il donne un bal.

—Mais c'est charmant et complètement régulier cela ! Tandis que l'on danse encore chez lui, Nanteuil prend un train pour la frontière, arrive en Belgique, me tue ou est tué, et revient à son hôtel, tandis que sa femme se repose des fatigues de la soirée. Il trouverait cinq volumes dans l'histoire d'un duel semblable... Allons, mes enfants, nous rirons des coupes à ma victoire... J'irai voir Zoé Cobra, Flore Dorvet, et Stothénie Simonin demain matin ; elles ne s'attendaient pas à être si bien vengées.

Le dîner fut d'une gaieté folle, et d'un luxe dont la rédaction du *Frédon* paraît encore deux ans plus tard. Loin de refroidir l'entrain des jeunes gens, la perspective de cette rencontre excitait leur verve. Ils se demandaient ce que dirait Augustine, Cécile et Angèle, si le duel était "malheureux" pour Nanteuil.

—Je vais vous l'apprendre, fit monsieur Phares en levant son verre : Mlle Nanteuil a cessé d'aimer son mari le jour où elle a cessé de l'estimer, son deuil serait un deuil de convenance... Cécile épouserait le beau Kasio Vinski, dont elle est éprise, et Angèle, la petite blonde, aux yeux bleus, pleurerait seule celui qui lui a tenu lieu de père.

—Ne parlons point de mort à table, dit le moins gris de la bande. Demain je m'aboucherais avec les témoins de Victor Nanteuil.

Les jeunes gens finirent leur soirée au théâtre.

Pendant ce temps, le romancier se livrait à une sorte d'inventaire de ses papiers, de ses manuscrits. Il en écrivait quelques-uns, mettait des adresses, puis il écrivit plusieurs lettres ; la dernière ressemblait fort à un testament.

Quand il eut achevé, il passa dans le salon où Cécile et Angèle travaillaient.

(A suivre.)

LA STATUE DE DANTON

La caractéristique de la journée d'hier à Paris c'est sans conteste, l'érection solennelle d'un monument public en l'honneur de Danton. A la vérité, les ministres pour diverses raisons, se sont abstenus de parader à la cérémonie, et quelques feuilles radicales leur en font un grief ; mais, à cet égard, M. Constans n'avait-il pas déjà donné toute satisfaction aux dantonistes lorsque, l'autre jour, en réponse à M. Wallon, il faisait entendre que le gouvernement se ferait représenter à la solennité s'il y était invité. D'ailleurs, le préfet de la Seine y était et l'on sait qu'il représente le gouvernement. Celui-ci ne savait donc, aux yeux du public honnête, bénéficier de cette abstention. A prendre les choses au mieux ce serait tout simplement de sa part la preuve que selon les circonstances, il sait, après s'être paré de cynisme, voiler ses desseins de quelque hypocrisie.

Naturellement président de la Chambre, que l'on dit fier de certaine ressemblance physique d'ailleurs fort lointaine avec le célèbre révolutionnaire, ne pouvait manquer à la parade. Et l'on a pu voir le sourire blême de ce démocrate bien ganté, quand, dans son élégante victoria traînée par un cheval de sang, il a reçu l'ovation d'un maigre groupe de voyous, postés sur son passage afin de le saluer d'un *Vive Floquet* ! peu retentissant. Pour remerciement, M. Floquet a levé, non sans ostentation, un couvre-chef en soie fort dissemblable du chapeau mou légendaire que jadis il assurait insolemment sur son crâne sur le passage du czar en criant à l'empereur russe : *Vive la Pologne, Monsieur !* Mais qui ne sait que le président de la Chambre n'a rien de commun avec cette "homme absurde" qui se définissait lui-même en disant :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

L'ambition de M. Floquet essaie pourtant le faire croire qu'il demeure le radical à tous crins de la manifestation du Palais de justice, et c'est pourquoi de temps à autre, on le voit ainsi prendre rang dans les manifestations radicales. C'est ce qui fait que, tout en se gardant bien de s'inscrire au nombre des orateurs, il donnait volontiers, hier le signal des applaudissements.

Or, les orateurs qu'il applaudissait de la sorte, c'étaient M. Levraud, président du conseil municipal, M. Albert Pétrot, conseiller municipal du quartier, et M. Pierre Lafitte, le chef des positivistes. Nous ne parlons pas d'un arrière-neveu de Danton, M. Sardin, juge de paix à Arcis-sur-Aube, lequel a distribué des compliments à tous les organisateurs de la fête ; ni d'un artiste du Théâtre-Français, M. Lambert qui a déclaré, en l'honneur de Danton, des vers de mirliton composés par un rimeur du nom de Pelletier.

Il serait d'ailleurs malaisé de bien accorder entre eux les discours que M. Floquet a successivement convertis de la même approbation. D'une part, M. Levraud, qui ne semble pas avoir emprunté à Danton son audace, cherchait à le disculper d'avoir participé aux massacres de septembre et d'autre part M. Lafitte, qu'on ne savait pas si sanguinaire, proclamait qu'il faut "laisser à la bucolique, sortir d'un vague sentimentalisme qui abêtit et célebrer Danton" quand même il serait l'auteur des massacres de septembre. Au fait, n'est-ce pas surtout parce qu'il fut l'auteur de ces massacres que Danton est glorifié aujourd'hui par les gens du conseil municipal ? M. Albert Pétrot ne s'y est pas trompé, et l'on sait trop ce qu'il veut dire quand il remercie le conseil municipal de son initiative "pleine de courage et d'audace".

Vainement les opportunistes cherchent-ils sur ce point encore à fausser l'histoire ; vainement *l'Estafette*, après M. Reinach, qui assistait à la cérémonie avec ses insignes de député, reproduit-elle un récent article de M. Aulard destiné à prouver — ce sont ces paroles — que c'est "avec des mains pures du sang de septembre que Danton travailla à l'œuvre de la défense nationale". Pour prouver le contraire il suffit d'opposer

M. Aulard à lui-même comme aux Michelet, aux Bourgeois, aux Robinet et aux Antonin Dubost, tour à tour invoqués avec lui par M. Levraud pour défendre Danton contre ce qu'il nomme les calomnies de la réaction. Que dit en effet M. Aulard ? Nous citons textuellement sa dernière étude publiée par la *Revue Bleue* et reproduite par *l'Estafette* comme un plaidoyer décisif pour le massacre de septembre :

J'arrive au grief principal qu'on objecte aujourd'hui à la statue de Danton c'est-à-dire à l'accusation relative aux massacres de septembre.

Danton en fut-il l'auteur, ou même le complice ?

En ces tristes journées, qui furent le résultat de l'affolement patriotique où la population parisienne avait été jetée par l'approche des Prussiens et par la certitude exaspérante que les royalistes du dedans étaient d'intelligence avec l'ennemi, qui fait Danton, je ne dis pas dans la légende, mais dans l'histoire ? Il assiste avec tristesse ; il reste à son poste tandis que Roland et les autres ministres parlent de déserter, de se retirer derrière la Loire ; il se garde de toute parole d'approbation officielle.

Ainsi Danton, M. Aulard lui-même ne le peut nier, était à son poste pendant les massacres de septembre. Or ce poste était celui de ministre de la justice. Etait-ce assez, pour le bien remplir d'assister, fût-ce avec tristesse, aux massacres qu'il avait le devoir d'empêcher. Et en y assistant dans cette posture, ne s'en faisait-il pas directement le complice ? D'ailleurs où est la preuve de la tristesse que lui prête M. Aulard ? Nous voyons que ses partisans lui font honneur de ces massacres, qui sont en effet, dans la logique de son rôle. Ils outragent donc sa mémoire, les partisans qui lui préparaient la tristesse invraisemblable dont il s'agit !

Mais le mot typique de M. Aulard c'est celui de la fin, celui où il nous dit que devant les massacres, Danton "se garde de toute approbation officielle". En vérité !

Et c'est sur cette absence d'approbation officielle que l'on fonde tout le plaidoyer destiné à décharger Danton de la responsabilité des massacres ! M. Aulard, véritablement, tient le public pour trop naïf s'il compte le persuader par de tels arguments. Sans doute il a un bon élève dans M. le préfet de la Seine, nous disant l'autre jour avec componction que la Révolution "n'avait pas besoin de bâtir". Mais quand il s'agit de destruction et d'assassinat, parait-il, les plaisanteries ne sont pas de mise.

Aussi bien avons-nous, de M. Aulard toujours, un aveu direct qui achève de montrer ce que vaut l'argument dont nous parlons : "Danton, écrit-il, sait à propos, faire aux fureurs du temps, dont il gémit, les concessions nécessaires."

La conclusion est facile à tirer. Les fureurs du temps exigeaient les massacres de septembre. Danton fit la concession, et voilà comment, aux yeux de M. Aulard, Danton figure "l'esprit moderne, libre du préjugé théologique, orienté vers l'avenir, ouvert à la grande religion de l'humanité".

Elle est jolie la grande religion de l'humanité représentée par de tels pontifes ! Et Dieu préserve la France de revoir jamais ces sacrifices, malgré les présages qu'apporte en ce sens l'odieuse cérémonie d'hier ! Nous ne nous rappelons que trop, hélas ! qu'en 1870, au mois d'août, l'on érigait à Paris une statue de Voltaire, et Louis Veillot disait alors qu'après l'abandon de Rome "on ne pouvait rien faire de mieux pour attirer la foudre". Or, il y a deux jours M. Carnot présidait à l'inauguration d'un lycée décoré du nom de Voltaire, et hier il présidait par ses préfets à la glorification de Danton. Il n'est pas difficile d'augurer l'avenir que réserveraient à la France ces appels à la foudre si, à l'encontre des gouvernants qui l'avalisent et blasphèment de la sorte, la France antirévolutionnaire n'avait dressé sur la colline de Montmartre le paratonnerre divinement aimanté par la dévotion au Sacré-Cœur.

ATGUSTE ROUSSEL.

LE REPOS DU DIMANCHE AU SENAT FRANÇAIS

Séance du 16 juillet 1891

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Après avoir repoussé une demande de crédit de 20,000 francs pour les familles des marins qui ont péri dans le naufrage de la goélette *La Bretagne*, le Sénat a repris la discussion sur le travail des femmes et des enfants.

Un amendement de M. Le Guen, relatif aux dérogations à l'article 4, a été renvoyé à la commission.

M. BUFFET a proposé d'ajouter à l'article 4 un paragraphe additionnel ainsi conçu :

Les ouvriers et ouvrières, privés de travail par l'application des prescriptions du présent article, recevront de l'Etat, pendant toute la durée de leur chômage une indemnité journalière égale aux trois quarts de leurs salaires.

L'orateur expose en ces termes que son amendement est conforme aux principes de la plus stricte justice :

Il est incontestable, en effet, que la suppression du travail de nuit et du travail des deux équipes aura pour effet de priver un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières de leur travail.

Aujourd'hui une filature de 20,000 broches emploie le même nombre d'ouvriers qu'il y en avait 40,000, par votre article 5, vous supprimez donc la moitié du travail des ouvriers, et en s'en rapportant aux statistiques, c'est le travail de 260,000 broches que vous supprimez. Ce chômage que vous imposez à l'ouvrier est le fait de la loi : il est donc évident que vous lui devez réparation du préjudice causé.

M. TOLAIX ne voit pas qu'on puisse appliquer au cas actuel le principe d'expropriation pour cause d'utilité publique. Aucune des lois qui ont en vue de réglementer le travail et d'en limiter la durée n'a donné lieu à l'application de ce principe.

M. BUFFET répond que cette innovation n'est que la conséquence de celle que le Sénat a consacrée par son vote. C'est la première fois que le Sénat interdit un travail que l'ouvrier acceptait.

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.

Le paragraphe 5 et l'ensemble de l'article 4 sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'article 5 et met en discussion l'amendement suivant de M. Chesnelong et de plusieurs de ses collègues :

Les enfants âgés de moins de dix-huit ans et les femmes de tout âge ne peuvent être employés, dans les établissements énumérés à l'article premier, les dimanches et jours de fête reconnus par la loi même pour rangement d'atelier.

M. CHESNELONG prononce le discours suivant :

C'est pas ici le lieu d'examiner le côté religieux de la question. Au surplus la loi du dimanche n'a pas seulement pour elle une majesté divine, elle est aussi une loi familiale.

Il faut que l'homme ait un jour de repos par semaine si l'on veut que son travail puisse être poursuivi avec la même intensité. (Très bien ! très bien, à droite.)

Si on le lui refuse, ses forces diminuent et s'affaiblissent, la richesse du pays et la production elle-même seraient en décroissance. L'accroissement du nombre des machines n'a pas modifié cette situation ; les machines sont des forces qui, pour être mises en mouvement, ont besoin d'un moteur intelligent qu'il ne faut pas épuiser par un labeur ininterrompu et excessif. (Très bien ! très bien !)

Tous j'en suis certain, vous serez unanimes à reconnaître que, si un jour de repos par semaine est nécessaire à l'ouvrier adulte, il est plus indispensable encore aux enfants et aux jeunes filles qui n'ont pas atteint leur développement et aux femmes qu'il est si important de ne pas rendre incapables de remplir les devoirs laborieux et sacrés de la maternité.

(A suivre)

Cultivateurs attention !

La sécheresse que nous venons de subir paraît avoir causé d'énormes dommages dans certaines parties de la province et l'on nous parle dans ces endroits d'une disette de foin et de fourrages pour l'hiver prochain, ce qui entraînera la destruction, à l'automne d'une partie des bestiaux.

Cultivateurs qui êtes menacés d'une si grande perte, il n'est pourtant pas trop tard, si vous le voulez fermement, pour vous assurer une récolte même abondante d'excellent fourrage pour l'hiver prochain.

Labourez immédiatement une de vos plus mauvaises prairies que vous aurez fauchée à l'avance. Semez aussitôt, et de jour en jour, à mesure que vous labourez, afin que le labour ne se dessèche pas davantage, à raison de trois minots d'avoine et d'un minot de pois ou de pois et de lentille soit quatre minots à l'arpent ; hersez énergiquement et patiemment roulez et foncez à un bœuf. En tout cas, roulez et tassez fermement la terre, afin que la tourbe pourrisse au plus tôt et donne amplement de la nourriture au grain semé. Tout me porte à croire que vous aurez ainsi assez de fourrage, par chaque arpent de terre, pour hiverner grassement trois vaches ou leur équivalent, en mêlant à ce fourrage vert de la paille sèche de la récolte qui, Dieu merci, a le temps de profiter des pluies qui nous arrivent.

Votre fourrage vert ainsi semé, d'ici au premier août prochain, mais dès à présent si c'est possible, vous donnera sa récolte entière en moins de deux mois ; car il le faudra le faucher aussitôt que le grain sera bien épié et avant qu'il ne couche. Si la saison était encore assez belle, vous pourriez travailler et serrer ce fourrage absolument comme on fait pour le foin. Si le temps n'est pas favorable pour le sécher complètement, mêlez-le dans la tasserie avec de la paille sèche ou du vieux foin, dix ponce d'épaisseur de paille de trois ponce de ce fourrage vert, dix ponce de paille, et ainsi de suite. Si vous prévoyez que vous manquerez de paille sèche pour mêler au fourrage vert, il vous faudra faire un silo et ensiler. Dans les deux cas, vous vous assurez une abondance d'excellent fourrage pour l'hivernement de vos bestiaux.

Comme le reste de la saison promet d'être pluvieux, vous pourriez en profiter pour ensencer en graines fourragères ces mêmes prairies. Mais dans ce cas il faudra hâter la récolte du fourrage aussitôt qu'il donnera les premiers signes de versage.

Il y a en ce moment, nombre de prairies complètement perdus de mauvaises herbes. Tout cultivateur qui trouvera moyen de labourer soigneusement ces prairies avant le premier d'août prochain, et de les semer en bonnes graines de mil et de trèfle, surtout d'alsyke, et qui couvrira ces prairies neuves l'automne prochain de quelques charges de fumier, ne serait-ce que dix bonnes charges d'un cheval par arpent, transformera ces mêmes prairies, aujourd'hui inutiles ou à peu près, en des prairies qui devront être bien bonnes l'an prochain.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au besoin au soussigné.

ED. A. BARNARD,

Secrétaire du Conseil d'Agriculture et directeur du *Journal d'Agriculture*.

AUX ABONNES RETARDATAIRES

Nous sommes décidés à suivre l'exemple de plusieurs de nos confrères, et à prendre des mesures de rigueur contre les abonnés qui ne soldent pas leurs arriérés.

D'ici à quelques jours nous allons mettre tous les comptes pour arriérés d'abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes* entre les mains de nos avocats.

Personne ne pourra se plaindre d'avoir été pris par surprise, et s'il y a des frais d'encours ce sera la faute de ceux qui n'auront pas voulu être raisonnables.

AVIS

Abonnement au "Courrier du Canada" est uniformément fixé à \$4 payables d'avance.

Abonnement au "Journal des Campagnes" est de \$1, aussi payables d'avance.

Toutes les lettres concernant la rédaction, l'administration, les abonnements, les annonces, les arrérages, etc., devront être adressées au sousigné.

M. Léger Brousseau, propriétaire de l'imprimerie et M. Elzéar Bédard, gérant, continueront à s'occuper pour nous de l'administration.

THS CHAPUIS,
Directeur-propritaire du "Courrier du Canada,"
Rue Beaudry, Québec.

ANNONCES NOUVELLES

Institutrice demandée — Ed. Hamel.

Cour Supérieure, — W. J. Miller.

Ursulines.

Avis aux médecins — Labrière & Bélanger.

Cour de Circuit — J. Bélanger.

Le Business Collège de Montréal.

Compagnie du Richelieu et Ontario.

Tapis ! Préfais — Glover, Fry & Cie.

Instruments de musique, &c. — L. N. Fraite.

Pianos ! Pianos ! — Bernard, Fils & Cie.

Le Magasin du Louvre. — Côté & Faguy.

Etoffes à robes. — Behan Bros.

CANADA

QUEBEC, 11 AOUT 1891

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 10 août 1891.

Je ne voudrais en aucune façon préjuger l'accusation portée par M. Barwick devant le comité du Sénat, au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, mais l'unanimité avec laquelle les directeurs de la compagnie, le parti libéral et les principaux accusés paraissent s'entendre pour faire manquer l'enquête, porte dans l'esprit du public une très forte présomption de culpabilité.

Vous connaissez déjà le résultat de la séance du comité, hier. Tous les principaux témoins assignés par M. Barwick n'ont pas répondu à l'appel. M. Garneau est malade à la Pointe-à-Pic. MM. Thom et Lonergan sont très faibles et ont besoin d'aller se réconforter au bord de la mer. M. Pacaud sent aussi un besoin extrêmement pressant de s'absenter du pays pour un mois, et M. C. N. Armstrong, télégraphie de l'hôtel Inch Arran, Dalhousie, qu'il se rendra devant le comité mercredi prochain.

Il paraît y avoir là tout un plan arrangé pour faire manquer l'enquête, mais le Sénat ne se prêterait pas à ce jeu, et prendra les moyens nécessaires pour procéder, malgré l'opposition unanime du parti libéral au Sénat.

Mais pourquoi le parti libéral s'oppose-t-il si fortement à cette enquête ? Aurait-il là quelque chose à redouter de ce côté ? S'il y a des coupables, si l'argent du public a été volé par centaines de milliers de piastres, pourquoi le parti libéral ne s'unirait-il pas au parti conservateur pour découvrir et châtier les voleurs. La conduite des libéraux à ce sujet est très louche.

C'est le moins qu'on puisse dire pour aujourd'hui.

UNE COMPARAISON

Un contraste

Parlant des enquêtes qui se font actuellement à Ottawa, l'Electeur du 24 juillet, enthousiasmé de la facilité et de l'impartialité des conservateurs, s'écriait :

Les enquêtes marchent comme sur des roulettes. Elles sont littéralement aux mains de nos amis.

C'était un beau compliment pour la majorité conservatrice. "Les enquêtes sont littéralement aux mains de nos amis ;" dans la bouche de l'Electeur, cette parole était d'or, et cet aveu valait gros.

Toute la presse libérale a donné la même note et a rendu témoignage à l'impartialité de nos amis d'Ottawa.

En lisant ces admissions de nos adversaires, nous ne pouvions nous empêcher de comparer ce qui se passe à Ottawa, avec ce qui se passait à Québec lors des enquêtes de 1889, au sujet des affaires Lockwood, Whelan et Charlebois.

Quelques citations édifieront mieux le lecteur.

Prenons d'abord l'affaire Lockwood. M. Flynn interrogeait le témoin principal, M. Lockwood lui-même :

Q. — N'est-il pas vrai que vous n'avez reçu qu'une partie des \$10,000 ?

R. — Il est vrai que M. Cook a reçu moi \$10,000.00 et les a payés suivant mes instructions, et les a employées pour moi.

Q. — Vous ne répondez pas à ma question ?

R. — Je ne répondrai pas autrement. Je vous ai donné une réponse claire et distincte.

Impossible de forcer le témoin à répondre. Il est protégé par la majorité. Et cependant, huit jours auparavant, M. Lockwood criait au coin des rues et dans les clubs que M. Pacaud l'avait corrompu.

M. Flynn persiste :

Q. Je vous demande, M. Lockwood, quelle portion des \$10,000 vous avez reçue, ou si vous en avez reçu aucune ?

R. Je refuse de répondre. Je vous dis que j'ai reçu plein montant par l'entremise de mon procureur.

M. Flynn propose que le Conseil ordonne au témoin de répondre. Le comité rejette la motion, sur division.

M. Duplessis essaie à son tour de faire parler M. Lockwood :

Q. N'est-il pas vrai que depuis que vous avez su que vous deviez comparaître devant ce comité, vous avez reçu certaine somme d'argent en rapport à cette affaire.

Objet à cette question par l'honorable M. Mercier.

Objection maintenue par le président.

Q. N'est-il pas vrai que lorsque la dernière question vous a été posée avant que l'honorable premier ministre intervienne, vous avez dit que vous refusiez de répondre ?

R. J'étais en train de le dire.

Q. N'est-il pas vrai que vous l'avez dit ?

R. J'ai dit : Je refuse, et l'on m'a interrompu.

On le voit : c'est M. Mercier lui-même qui fait les objections, qui ferme la bouche au témoin, et le comité maintient les objections.

Passons à M. Pacaud. M. Taillon le prend en mains :

Q. N'est-il pas vrai qu'une somme de deux mille cinq cents piastres ou environ a été payée, ces jours derniers, à M. Lockwood par quelqu'un qui avait intérêt à ce qu'il ne déclarât pas toute la vérité devant le comité dans cette Chambre ?

R. Non, monsieur.

Q. Lui a-t-il été payé une somme d'argent ?

R. Je n'en sais rien.

Q. Jurez-vous qu'il n'est pas à votre connaissance qu'une telle somme ait été payée à M. Lockwood, durant ces derniers huit jours ?

R. Je jure positivement que je n'ai rien donné ni rien vu donner à M. Lockwood, ni durant ces derniers huit jours, ni auparavant.

Q. Jurez-vous qu'il n'est pas à votre connaissance que quelque chose ait été donné à M. Lockwood ?

R. Il n'est pas à ma connaissance qu'aucune chose ait été donnée à M. Lockwood.

Q. N'a-t-il pas été question entre vous et d'autres qui s'intéressent à cette affaire, de donner une somme d'argent à M. Lockwood, dans ces derniers jours, en rapport avec cette affaire ?

On voit d'ici le jeu de M. Pacaud : il n'a rien donné, rien vu donner à M. Lockwood. Mais la dernière question le met au pied du mur. Il s'écrie :

R. Je refuse de donner au comité... de faire rapport au comité d'aucun des pourparlers que j'ai pu avoir au sujet de cette affaire, soit avec mon avocat, etc.

Q. — M. le président, je demande qu'il soit enjoint au témoin de répondre ?

Objet par l'hon. premier ministre, excepté que l'on limite la question à quelque chose qui a rapport au gouvernement ou quelques uns de ses membres, etc.

Et l'objection est maintenue.

M. Duplessis interroge M. Dunbar :

Q. — Vous avez entendu le témoignage rendu par M. Pacaud ?

R. — Oui, j'ai entendu le témoignage rendu par M. Pacaud.

Q. — Voulez-vous nous dire, M. Dunbar, qu'est-ce que M. Pacaud vous a dit de proposer à M. Lockwood ces jours derniers en rapport avec cette affaire ?

R. — Tous les rapports que j'ai eus avec M. Pacaud ont été purement et entièrement professionnels comme son aviseur légal et je refuse de répondre.

Sur toute la ligne refus de répondre ; et la majorité de M. Mercier protège les témoins récalcitrants.

La réponse à toutes ces questions aurait été exigée devant les comités d'Ottawa.

Dans l'enquête au sujet des souscriptions Whelan et Charlebois, même chanson.

M. Pacaud est examiné :

Transquestionné par M. Casgrain :

Je n'ai pas eu connaissance de ces paiements, et je n'en connais pas la date.

Plusieurs paiements ont dû être faits après les élections.

Ces paiements ont été faits pour des fins électorales, d'après ce que j'ai pu comprendre.

Q. — Est-ce que vous a fait comprendre que c'était pour des fins électorales ?

Je refuse de répondre.

Le Président. — Le témoin doit répondre.

Le témoin. — Ce sont les personnes qui m'ont remis les documents.

Quelles sont ces personnes qui vous ont remis les documents ?

Le témoin : je refuse de répondre. Ce sont les mêmes personnes qui m'ont donné les informations et remis les documents. J'ai promis de ne pas dévoiler leurs noms. En dévoilant ces noms, ça ne compromettrait pas ma cause.

Le président décide que le témoin doit répondre.

Le témoin. — Je refuse de répondre.

Le comité doit faire rapport à la chambre

et la chambre décide que M. Pacaud devait avoir le privilège de se faire taire.

M. Whelan est interrogé par M. Taillon :

Avez-vous eu une conversation avec M. Mercier au sujet de votre réclamation avant les élections de 1886 ?

Objection faite et maintenue.

N'est-ce pas un fait certain que M. Mercier vous avait promis de régler votre réclamation s'il arrivait au pouvoir ?

Objection faite et maintenue.

N'avez-vous jamais donné de l'argent à M. Pacaud ?

Objection faite et maintenue.

N'avez-vous pas souscrit \$3,000 pour M. Mercier ?

Objection faite et maintenue.

M. Lynch interroge à son tour M. Whelan :

Depuis quand les documents soumis au comité ne sont plus en votre possession ?

Objet par M. Robidoux.

M. Flynn. — Le comité doit permettre cette question, car on a ajouté sur ces documents des chiffres qui ne sont pas de la même écriture et de la même encre que dans le corps des documents ; il importe de savoir où ces documents ont été faits.

L'objection est maintenue.

Par M. Flynn.

Vous avez juré que ces documents qui étaient votre propriété vous avaient été enlevés. Voulez-vous dire quand vous les avez eus pour la dernière fois et comment il se fait qu'ils ne soient plus en votre possession ?

Objet par M. Robidoux.

M. Flynn. — J'ai tous les renseignements voulus pour suivre le va et vient de ces documents.

L'objection est maintenue.

Par M. Blanchet. — A quelle date avez-vous perdu la possession de ces documents ?

Objection maintenue.

Et ainsi de suite.

C'est de cette façon qu'on fait les enquêtes à Québec. Objection sur objection ; refus de répondre protégé par la majorité ; enquête rendue presque impossible par la tactique du parti ministériel.

A Ottawa, au contraire, libre carrière à l'accusation ! Et l'Electeur s'écrie : "Les enquêtes sont littéralement entre les mains de nos amis."

Le contraste est-il assez saisissant ?

PETITE GAZETTE

On fera probablement en octobre prochain l'inauguration du tunnel de Sarnia, Ont.

La grippe a fait sa réapparition à Moscou, Russie. Une moyenne de 500 nouveaux cas se déclare tous les jours.

Un syndicat de capitalistes anglais a acheté, ou du moins contrôle aujourd'hui, toutes les fabriques de gros cuir des Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Les médecins de South Charleston, Ohio, sont fortement embêtés de la maladie de Mary Creston, jeune fille prise d'un éternuement opiniâtre. La malade ne mange ni ne dort, elle éternue constamment.

Le gouvernement italien continue à réduire les dépenses de son administration. 3,000 ouvriers employés dans les chantiers de construction de la marine ont été congédiés. Ils sont fort mécontents, on redoute des troubles.

Le dernier numéro de la Gazette du Canada contient trois avis de demandes de divorce. Une femme de Cookshire, dans les Cantons de l'Est, est l'une de celles qui ne peuvent plus vivre avec leur mari.

Pour donner une idée de la variété de race qu'on remarque dans la population des Etats-Unis, il suffit de dire qu'à bord du vapeur Philadelphia, qui se trouve à présent à Halifax, et sur lequel flotte le pavillon du commandant de l'escadre américaine de l'Atlantique, on compte, sur un total de 326 hommes qui composent l'équipage et les officiers du bâtiment :

177 Américains, nés aux Etats-Unis, soit 55 pour cent du total ; 43 Irlandais, 13 Anglais, 4 Ecossais, 14 Allemands, 10 Norvégiens, 13 Japonais, 9 Grecs, 8 Finois, 6 Danois, 2 Suisses, 2 Suédois, 2 Portugais, 1 Espagnol, 1 Belge, 1 Maltais, 1 Hollandais, 1 Italien, 1 Néo-Ecossais, 1 Chinois et plusieurs nègres.

Ou guent et Pilules d'Holloway

Une cause fréquente de goutte et de rhumatisme est l'inflammation du sang accompagnée de mauvaise digestion et de débilité générale. Quelques doses des pilules pris à temps sont un préservatif efficace contre la goutte et le rhumatisme. Quiconque en est attaqué devrait aussi faire usage de l'onguent dont l'action puissante combinée avec celle des pilules, procure infailiblement la guérison. Ces pilules agissent directement sur le sang qu'elles purifient et améliorent. Quand on a subi une fois ces terribles maladies, la persévérance à employer l'onguent, après avoir frotté les parties malades avec de la saumure chaude, fera bientôt disparaître la raideur et prévendra toute contracture permanente.

Parlement Fédéral

Ottawa, 10 août.

La séance est ouverte à 3 h. 15. En réponse à M. Jousas, M. BOWELL dit que le gouvernement a payé \$44,240 l'an dernier pour l'impression des indicateurs, livres ou blancs de toute espèce, cartes, registres de comptabilité, connaissements, etc., en rapport avec l'Intercolonial et autres chemins de fer du gouvernement. Sur cette somme le Moncton Times a reçu \$12,000, le Herald d'Halifax \$8,000, John J. Foote, de la Chronicle de Québec \$2,260. Barnes et Cie, \$3,250, etc.

En réponse à M. Monet, M. BOWELL dit que le gouvernement a payé à la compagnie du chemin de fer Grand-Oriental, la somme de \$23,835, sur le rapport de l'ingénieur disant que cette part de la subvention de \$40,000 était due. Le gouvernement ne sait pas que l'engin, pour lequel durant la dernière élection fédérale une somme de 4 ou 5 mille piastres a été payée à C. N. Armstrong, a été enlevé et sert à l'usage personnel de M. C. N. Armstrong.

En réponse à M. Sproule, M. HAGGART dit que le gouvernement a sous-contrat la demande de la compagnie Intercoloniale des Abattoirs d'importer des bestiaux des Etats-Unis en vue de les abattre et d'en exporter la viande.

En réponse à M. Lépine, M. HAGGART dit que le gouvernement a l'intention de mettre en vigueur la loi de 1890 créant un bureau de statistiques du travail aussitôt que la compilation du recensement sera terminée.

En réponse au même, M. HAGGART dit que le gouvernement a renouvelé le contrat pour le service des boîtes à lettres dans la cité de Montréal pour quatre ans sans attendre l'expiration du contrat précédent. Il n'était pas à sa connaissance que plusieurs personnes avaient manifesté l'intention de concourir pour cette entreprise.

En réponse à M. Langelier, M. HAGGART dit que le docteur P. A. Gauvraux n'a pas visité de steamers pendant la saison actuelle de navigation à Rimouski.

En réponse à M. Choquette, M. BOWELL dit que M. Joseph Fortin a depuis 1885, un contrat avec le gouvernement pour vendre des rafraîchissements, journaux, etc., sur une partie de l'Intercolonial. Il paie \$400 pour ce privilège. Son contrat est expiré en juillet 1891.

En réponse à M. Choquette, M. TUPPER dit qu'il s'informera pourquoi le capt. H. O. Bernier du Cap St-Ignace, qui a été notifié de se rendre à Québec pour le 10 avril dernier, afin de subir un examen en vue de son pour avoir le commandement de l'Alert, n'a pas été appelé à subir le dit examen, une fois rendu là.

En réponse à M. Laurier, sir J. THOMPSON dit qu'il déposera cette semaine sur le bureau de la chambre la correspondance échangée entre le gouvernement américain et les autorités canadiennes au sujet de l'extradition de Léda Lamontagne.

En réponse au même, M. FOSTER dit que le gouvernement sait qu'un traité de réciprocité a dernièrement été conclu entre les Etats-Unis et l'Espagne, et c'est l'intention du gouvernement de reprendre les négociations pour un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis.

En réponse à M. Trow, M. CHAPLEAU dit que la somme totale payée par le gouvernement pour les caractères achetés par le bureau d'imprimerie est de \$106,000. Aucune commission n'a été payée pour livrer ces caractères au bureau du gouvernement à Ottawa.

M. FREMONT demande copie de tous ordres en conseil, mémoires, correspondances et documents concernant l'éboulement à la cité de Québec le 19 septembre 1889.

En faisant cette demande, M. Frémont dit qu'il était du devoir du gouvernement, après le désastre, de venir en aide à ceux qui en avaient été les victimes. Mais jusqu'à présent rien n'a été fait ; non seulement il n'est pas venu en aide à ces pauvres malheureux, mais aucune mesure n'a été prise pour prévenir un semblable désastre à l'avenir. Tout le monde à Québec s'attendait que le gouvernement, par sentiment d'humanité, si ce n'était par un sentiment de justice, accorderait une indemnité à ceux qui ont souffert dans leurs biens et dans leurs personnes, car lorsque les citoyens veulent organiser une souscription les principaux conservateurs de Québec disent que la chose était inutile, vu que le gouvernement devait venir en aide aux victimes. La députation qui est venue à Ottawa voir feu sir John Macdonald est partie avec la confiance que justice serait faite. M. Frémont commente ensuite les rapports de M. Baillargé et du major Maine et montre que le gouvernement est responsable de l'accident. Il cite aussi plusieurs cas d'accidents dans lesquels le gouvernement avait moins de responsabilité que dans celui-ci et a pourtant indemnisé les victimes.

Sir A. P. CARON félicite M. Frémont d'avoir présenté sa cause avec beaucoup d'habileté, mais il aurait été préférable que le député de Québec eût attendu la production des documents demandés avant de discuter la cause, ces documents montreraient que le département a envoyé sur les lieux, aussitôt après l'accident, deux ingénieurs de grande habileté, les majors Maine et Cameron. Les rapports de ces officiers sont très élaborés et montrent que l'accident a été le résultat de causes toutes naturelles et que le gouvernement ne peut pas être tenu responsable en justice. Cependant le département de la Milice a soumis au Conseil privé un rapport en faveur des moyens à prendre pour prévenir la répétition d'un accident semblable.

M. AMYOT dit que si le gouvernement continue à retarder pour donner l'aide qui lui est demandée, ceux qui sont dans le besoin et incapables de gagner leur vie par suite de cet accident auront le temps de mourir. Il dit que l'accident n'est pas dû seulement à des causes naturelles mais aussi à l'action de l'homme, c'est-à-dire du gouvernement qui aurait dû construire des murs au sommet et creuser des égoûts dont l'eau a eu l'effet d'agrandir les crevasses du mur et précipiter la catastrophe. Le tir du canon à tous les milis sur la citadelle est suffisant aussi pour ébranler le roc et causer des éboulements.

M. Amyot espère que le gouvernement prendra de promptes mesures pour prévenir de nouveaux accidents.

A 6 h. la séance est levée.

SEANCE DU SOIR

A la séance du soir, la Chambre reçoit le rapport du comité général sur une certaine résolution autorisant le transfert de certains terrains de l'artillerie au club des patineurs de Québec. La Chambre adopte ensuite les items suivants des ordres du jour :

Troisième lecture du bill pour restreindre les marques frauduleuses.

Seconde lecture du bill : "Acte modifiant de nouveau l'acte des élections fédérales contestées." — Sir John Thompson.

Seconde lecture du bill : "Acte modifiant les actes concernant les droits de douane." — M. Foster.

Seconde lecture du bill : "Acte modifiant de nouveau l'acte des douanes." — M. Bowell.

Seconde lecture du bill : "Acte modifiant l'acte d'inspection du pétrole." — M. Costigan.

Sur motion de sir John Thompson, la séance est levée à 9 h. 35.

PIANOS

POUR TOUS LES GOUTS

— O ET DANS TOUS O —

LES PRIX

La plus grande assortment au Canada,

AINSI QUE

PLUS RICHE ET LE PLUS VARIE,

AUX PLUS BAS PRIX !!!

Pianos neufs de \$200 à \$1,500

Pianos d'occasion depuis \$50.

ORGUES-HARMONIUMS

Dans tous les Prix !!!

HARMONIUMS D'OCCASION

DEPUIS \$25.00.

On prend de vieux instruments en échange !

SATISFACTION GARANTIE !

UN SEUL PRIX ET LE PLUS BAS

TERMES FACILES.

Escompte libéral au comptant

COMME je n'emploie pas d'agents, veuillez vous adresser directement au magasin afin d'acheter à MEILLEUR MARCHÉ. A n'importe quel distance que vous soyez de Montréal, écrivez pour demander des informations. Fret payé jusqu'à Québec.

LE PRATTE

1676

NOTRE DAME, MONTREAL

Seul importateur des pianos Hazelton

Fisher et Dominion et des orgues Eoliennes

Dominion et autres.

Seul importateur des pianos Hazelton

Fisher et Dominion et des orgues Eoliennes

Dominion et autres.

Seul importateur des pianos Hazelton

Fisher et Dominion et des orgues Eoliennes

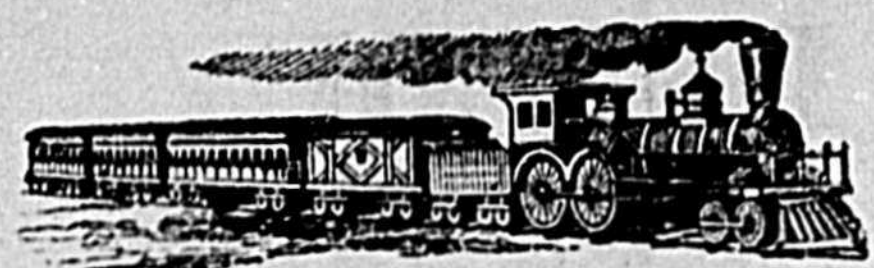
Dominion et autres.

Seul importateur des pianos Hazelton

Fisher et Dominion et des orgues Eoliennes

Dominion et autres.

Seul importateur des pianos Hazelton



CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

Service de train solide. — Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction. — Chars directs de Québec à Portland, tous les jours, via Dudsell Junction, et de Québec à Newport via Sherbrooke sur les trains de nuit.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston Québec et Fabyans sans changement.

LE 29 JUIN 1891. — Les trains circuleront comme suit :
EXPRESS. — Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 h. P. M., arrive à Sherbrooke à 8.00 P. M., arrive à New-Port, à 11.47 A. M.

Ce train court directement de Québec à Boston sans changement.
Char Monarque, parloir, buffet et dortoir de Québec à Springfield, et de Québec à Boston sans changement.

PASSAGER. — Quitte Québec (par le bateau-passeur) 8.30 h. P. M., Lévis 9.15 h. P. M., arrive à Sherbrooke à 4.30 A. M., Boston à 4.55 h. A. M., New-York à 6.20 h. P. M., et via Dudsell Junction, arrive à Fabyans à 8.55 h. A. M., Portland à 12.15 h. P. M., Boston, via North Conway à 3.30 h. P. M.

Char monarque, parloir et dortoir, de Québec à Fabyans, N. H. via Dudsell Junction, connectant avec les chars Pullman à Lancaster, N. H. pour Portland et Boston.

Char direct (siège avec coussins) entre Québec et Portland, et Québec et Newport.

Ce convoi quittera Québec tous les dimanches soirs au lieu de samedi soirs.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. P. M., de Lévis à 1.40 h. P. M., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures P. M., arrive à St-François à 6.46 P. M.

Les trains arrivent à Québec
EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures P. M., de Boston à 7.45 P. M., part de Sherbrooke à 7.40 A. M., arrivant à Lévis à 1.30 h. P. M., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 P. M.

Ce convoi court directement de Boston à Québec via White River Junction et Sherbrooke sans changement de chars.

Char monarque, parloir et dortoir, de Boston à Québec, et de Springfield à Québec sans changement.

PASSAGERS. — Quitte New-York à 10.00 A. M., Boston à 1.00 P. M., ou quitte Boston via North Conway à 1.15 h. P. M., quitte Portland à 1.05 h. P. M., arrive à Lévis via Dudsell Junction à 6.35 h. A. M., et à Québec, par le bateau-passeur, à 6.45 h. A. M.

Chars monarque, parloir et dortoir, de Fabyans à Québec via Dudsell Junction sans changement.

Char direct de Portland à Québec sans changement via Dudsell Junction, et chars directs de Newport à Québec sans changement via Sherbrooke.

MIXTE. — Quitte St-François de la Beauce à 6.00 h. A. M., arrive à la jonction de la Beauce à 7.05 heures A. M., à Lévis à 10.25 heures A. M., et à Québec par le bateau-passeur à 10.30 A. M.

Ces là le meilleur accommodement de chemin de fer qui ait jamais été donné entre Québec et la Nouvelle-Angleterre, et met les citoyens de Québec en état de voyager avec confort dans toutes les principales villes le long des lignes de chemin de fer du "Boston et Maine" ou du "Maine Central" sans être exposés au désagrément de changer de chars.

Le bagage est transporté aussi directement sans être dérangé ou être changé d'un char à un autre sur le voyage.

Billets de touristes pour New-York, les Montagnes Blanches, Boston, New-York, sont en vente à partir du 1 juin à 1 octobre, et les billets d'excursion du samedi, bons pour aller le samedi vers le lundi suivant, sont en vente à partir du 1 juin jusqu'au 30 septembre.

Pour autres informations s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, ou aux agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY,
Surtendant général.

J. H. WALSH,
Gérant gén. fret et passagers.
Québec, 8 août 1891. 86



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1891—Arrangements d'été—1891

LE 29 JUIN 1891. — Les trains sur ce chemin de fer circuleront quotidiennement (le dimanche excepté) comme suit :

Les trains quitteront Lévis
Express pour la Rivière-du-Loup et Dalhousie..... 7.25
Accommodation pour la Rivière-du-Loup..... 8.00
Express pour Halifax et Saint-Jean..... 14.30
Accommodation pour la Rivière-du-Loup..... 17.45

Les trains arriveront à Lévis
Accommodation de la Rivière-du-Loup..... 5.15
Express de St-Jean et Halifax..... 10.40
Accommodation de la Rivière-du-Loup..... 16.45
Express de Dalhousie et Rivière-du-Loup..... 20.05

Le char dortoir attaché au train Express qui part de Lévis à 7.25, se rend à Dalhousie, et celui du train express qui part de Lévis à 14.30 va jusqu'à Halifax.

Tous les chars de ce train sont éclairés à la lumière électrique et chauffés à la vapeur.

Le train qui arrive à Lévis à 10.40, circulera tous les jours à partir de la Rivière-du-Loup.

Tous les trains circulent d'après le Eastern Standard Time.

On se procurera des billets et des informations pour la route, les taux du fret et des passagers en s'adressant à

L'AGENCE DE QUÉBEC, 49, RUE DALHOUSIE.
D. POTTINGER,
Surtendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, 17 juin 1891.
Québec, 19 juin 1891.

David Ouellet,
ARCHITECTE et EVALUATEUR,
No 113, rue St-Jean, H.-V.,
QUÉBEC.

RÉSIDENCE, 85, Rue d'Aiguillon. — ATELIER, 87, Rue d'Aiguillon.
Téléphone 314.
Québec, 9 mai 1891—30 mars—1901. 130

David Ouellet,
ARCHITECTE et EVALUATEUR,
No 113, rue St-Jean, H.-V.,
QUÉBEC.

RÉSIDENCE, 85, Rue d'Aiguillon. — ATELIER, 87, Rue d'Aiguillon.
Téléphone 314.
Québec, 9 mai 1891—30 mars—1901. 130

David Ouellet,
ARCHITECTE et EVALUATEUR,
No 113, rue St-Jean, H.-V.,
QUÉBEC.

RÉSIDENCE, 85, Rue d'Aiguillon. — ATELIER, 87, Rue d'Aiguillon.
Téléphone 314.
Québec, 9 mai 1891—30 mars—1901. 130

David Ouellet,
ARCHITECTE et EVALUATEUR,
No 113, rue St-Jean, H.-V.,
QUÉBEC.

TÉLÉGRAPHIE

Cuba et les Etats-Unis

Barcelone, 10.—La société nationale des classes ouvrières, enragant que le traité qui vient d'être conclu entre l'Espagne et les Etats-Unis touchant les exportations de l'île de Cuba, ne soit préjudiciable aux intérêts de la classe ouvrière, s'est réunie samedi soir, et a protesté contre la mise en vigueur de ce traité.

Les orateurs ont déclaré que ce traité ferait de Cuba une dépendance des Etats-Unis.

A travers l'Atlantique

Londres, 10.—Le capitaine Lawlor, qui a engagé un pari avec le capitaine Andrews pour faire en même temps, chacun dans un dory ou petit bateau, la traversée de l'Atlantique et qui est arrivé l'autre jour à Convent, est parti samedi, pour Cowes, île de Wight.

Son bateau porte le nom de "Sea Serpent". Le capitaine Andrews, propriétaire de l'autre bateau, le "Mermaid" n'est pas encore arrivé.

Fatale ascension en ballon

Londres, 10.—Leeds a été samedi, le théâtre d'un accident, par lequel un aéroplane qui se servait d'un parachute a perdu la vie.

Une jeune fille, Mlle Devery, qui l'accompagnait, a failli être tuée. Une foule considérable a été témoin de l'accident.

L'aéroplane et sa compagnie se proposaient de faire d'abord des exercices sur le trapèze, puis, rendus à une certaine hauteur, de descendre à terre au moyen d'un parachute.

En s'élevant dans les airs, le vent entraîna le ballon contre un poteau de télégraphie et se mit à osciller. L'aéroplane et Mlle Devery étaient alors assis tous deux sur la barre horizontale. Cette dernière, effrayée, se suspendit au bout des bras à la barre horizontale et se laissa ensuite glisser à terre d'une hauteur peu considérable. Elle en fut quitte pour quelques légères contusions.

Le ballon, débarrassé de son poids, s'éleva dans les airs et l'aéroplane, M. Higgins, tomba sur le sol, s'effondrant, blessures, et lui mourut un peu plus tard, après avoir enduré d'atroces souffrances.

Les courses à Hamilton
Hamilton, 10.—Hanlan et O'Connor ont battu Gaudaur et Mackay du quatre longueurs de chaloupe, aux courses, sur la baie ici, samedi.

Les journalistes de Boston à Halifax
Halifax, N. E., 10.—Nombre des journalistes de Boston, actuellement en vacances ici, depuis quelques jours, ont rendu visite à Mgr O'Brien, hier. L'archevêque leur a ensuite offert un goûter à l'Académie du Mont St-Vincent.

Accident aux betises du Parlement
Ottawa, 10.—Un ouvrier du nom de Charles Lepage a reçu ce matin des blessures qui amèneront probablement sa mort. En compagnie d'ouvriers il était à monter un échafaud devant servir à la réparation du toit de la bibliothèque du parlement, quand la corde se rompit. Une énorme pièce de fer d'environ 1500 livres tomba sur la tête de l'infortuné Lepage qu'on ramassa sans connaissance.

On le transporta à l'hôpital de la rue Water, on dit que la corde était pourrie.

Accuse d'avoir tué sa fille
Toronto, 10.—Les Drs Atkins, Strange et Teske se sont rendus au cimetière Prospect, de Fairbanks, pour visiter le cadavre de Sophie Hancock. On dit qu'Edward Hancock est accusé d'avoir tué sa fille. La cour avait renvoyé l'affaire à huit jours pour permettre aux médecins d'examiner le crâne de la victime conservé chez le corneur, pour voir si la théorie de mort par accident, était soutenable.

Après avoir constaté les fractures au crâne de la victime, les médecins se sont transportés au cimetière où ils ont fait identifier le cadavre et déclarent que le crâne qu'ils venaient de voir était celui de Sophie.

Le rapport des hommes de l'art sera soumis vers le 13. C'est à la prière de Hancock, père, que trois médecins ont fait cette constatation.

Etait-il coupable ?
Ottawa, 10.—N. W. C. Meyer, de Wingham, et M. W. C. Murdock, avocat de Toronto, ont eu une entrevue avec le sous-ministre de la justice, au sujet de l'extradition de Harry Garbutt. Voici les faits qui se rattachent à cette cause.

Le 10 juillet, Garbutt fut condamné par le juge Morgan, de Toronto, à être livré aux autorités du Texas, pour avoir contrefait sur une traite de \$11,500, tirée sur MM. Ford, Broughton & Cie, banquiers de Barton, Ohio, l'endossement de James Whitley.

Cette affaire donnera lieu à une longue correspondance entre les deux gouvernements sur les dispositions des lois d'extradition et du traité actuellement en vigueur entre l'Angleterre et les Etats Unis.

Il n'y a aucun doute que des faux et des fraudes de toute sorte ont été commis dans les Etats de l'Ouest et du Sud par une bande de coquins, mais les amis de Garbutt prétendent que l'arrestation de ce dernier est illégale.

C'est un sujet britannique qui réside à Wingham, disent-ils, et une vingtaine de personnes respectables résidant à cet endroit sont prêtes à jurer qu'il était là dans les premiers jours de mars, tandis que les accusateurs ont juré qu'il était au Texas le 2 mars.

LA SURDITE

GUÉRIE CHEZ SOI

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes. — M. RAYMOND & CIE, Éditeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.

Québec, 13 mars 1891—Jan. 130

LA SURDITE

GUÉRIE CHEZ SOI

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes. — M. RAYMOND & CIE, Éditeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.

Québec, 13 mars 1891—Jan. 130

LA SURDITE

GUÉRIE CHEZ SOI

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes. — M. RAYMOND & CIE, Éditeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.

Québec, 13 mars 1891—Jan. 130

LA SURDITE

GUÉRIE CHEZ SOI

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes. — M. RAYMOND & CIE, Éditeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.

Québec, 13 mars 1891—Jan. 130

LA SURDITE

GUÉRIE CHEZ SOI

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes. — M. RAYMOND & CIE, Éditeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.

Québec, 13 mars 1891—Jan. 130

LA SURDITE

GUÉRIE CHEZ SOI

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes. — M. RAYMOND & CIE, Éditeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.

Québec, 13 mars 1891—Jan. 130

LA SURDITE

GUÉRIE CHEZ SOI

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes. — M. RAYMOND & CIE, Éditeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.

Echos & Nouvelles

TOUTE ANNONCE DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS, SERA REFUSÉE SI ELLE N'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE REMISE DE 25 CENTS

Pour l'Europe

M. David Ouellet, architecte, s'embarque le quinze septembre prochain pour l'Europe. M. Ouellet se propose de faire un séjour de trois mois sur le continent américain.

Personnel

Son Honneur le juge Murray est de retour à Québec.

Les honorables G. A. et F. N. Stanley étaient samedi dernier, passagers à bord du steamer *Sardinian*.

L'hon. juge Würtele, son épouse, et Mlle E. O'Brien sont de retour du lac St-Jean et logent au St-Louis.

Le colonel Pemberton, ancien citoyen de cette ville, est arrivé de l'Inde samedi dernier, avec sa famille.

Le chef Dorval, de la brigade du feu, est parti hier matin pour Springfield, Mass., afin d'assister à la convention des chefs de brigade.

L'honorable Charles Langelier et M. le Dr Vallée partent aujourd'hui avec leurs familles pour la Malbaie et Tadoussac.

L'honorable Geo. Duhamel partira demain avec sa famille pour les mêmes endroits.

A la dérive

La bouée rouge qui se trouve à l'entrée de la rivière St-Charles, est partie à la dérive samedi matin. Elle a été remplacée de suite durant la même journée.

Le "Montréal"

On a fait samedi dernier un nouveau voyage avec le vapeur *Montréal* afin d'essayer ses machines. Il a donné entière satisfaction. Il doit partir ce soir pour Montréal.

Accident

Un jeune homme nommé Albert Moreau, demeurant au Palais, était occupé à monter une pièce de bois à l'aide d'une poulie, lorsque quelque chose faisant défaut, la pièce de bois tomba sur Moreau et lui infligea de graves blessures.

A la Pointe-aux-Trembles
Après s'être rendu à la Pointe-aux-Trembles, M. le coroner a jugé à propos d'après les informations reçues, de ne pas tenir d'enquête sur le cadavre de M. Théophile Delisle.

Le défunt était âgé de 84 ans.

Le matin de sa mort, son fils avait été administré et le vieillard en fut fort affecté.

Pendant qu'il était à la table pour prendre son repas, il fut frappé d'apoplexie et mourut environ 1 heure et demie après. Néanmoins, on n'eut pas le temps de le faire administrer; lorsque le prêtre arriva, le vieillard venait de mourir.

Trois désertions à bord de la fregate
Trois désertions ont eu lieu, à bord de la *Naiade*, la semaine dernière. Deux des marins faisaient partie de la fanfare et l'autre était un matelot. Il est faux qu'un matelot ait déserté en se jetant à l'eau et atterrissant à Québec. Deux des déserteurs sont encore à Québec, nous dit-on.

A la Quarantaine
Le steamer *Irithinton*, qui a quitté Montréal la semaine dernière pour Sydney, C. B., a été obligé de retourner à la Grosse-Île à cause de la maladie qui venait de se déclarer chez quelques passagers.

Le steamer est arrivé samedi dernier à la Grosse-Île où il est maintenant.

Découverte précieuse
M. A. Jean, barbier, rue St-Jean, nous a fait voir un échantillon que les connaisseurs disent très beau, de pierre siliceuse. Il y en a, paraît-il, un immense plateau dans un coin de la Beauce.

La silice est un composé d'oxygène et de silicium, une substance blanche, rude au toucher, soluble dans l'eau, mais en très petite quantité, fusible à une feu très intense. Il est très répandu dans la nature, faisant presque la totalité des quartz, des sables, des pierres précieuses, constitue l'agate, le silex, le jaspe l'opale, etc. Par son mélange avec d'autres substances et différents oxydes métalliques, elle forme les grès plus ou moins durs. On l'emploie dans la fabrication du verre, de la poterie et des mortiers.

Enquête
M. le coroner est allé, hier matin, tenir une enquête à l'hospice Ste-Brigitte, sur le corps de Martin Hickey, décédé subitement, dimanche matin. Le défunt était assis dans la cour lorsqu'il eut une attaque d'apoplexie cérébrale. La mort a été instantanée. Ce vieillard était âgé de 67 ans et demeurait à l'hospice depuis une huitaine d'années.

BOURDON D'ALARME
ELECTRIQUE.

LE SOUSSIGNÉ A POUR SPÉCIALITÉ DE
poser des
BOURDON D'ALARME ELECTRIQUES
CONTRE LES VOLEURS,

et sollicite la clientèle de Mess. les Curés et des Fabriques de paroisse, des grandes maisons d'éducation, collèges, convents, et généralement des banques, comptoirs d'escompte, et des particuliers qui tiennent des valeurs dans leurs maisons.

Son système est plus efficace et plus économique que les organisations de police que l'on pourrait faire.

Le soussigné s'occupe de l'électricité dans ses applications générales, lumière électrique, batteries, sonnettes, ouverture de portes, allumeurs électriques de jets de gaz, etc.

Il sera prêt à fournir à toute personne l'estime ou évaluation du coût des travaux qu'elle désirerait faire exécuter dans cette ligne, et à les entreprendre au plus bas prix.

AUSSE,
A suggérer et procurer les
DYNAMOS et MOTEURS ELECTRIQUES
LES PLUS PERFECTIONNÉS

Et tous les articles concernant l'électricité,
LAMPES, FILS, ETUIS (SOCKETS), COMMUNICATEURS (SWITCH)

Le tout aux conditions les plus libérales

ABEL HUOT,
Ingenieur Electricien,
QUÉBEC.

Québec, 8 juillet 1891. 233

BOURDON D'ALARME
ELECTRIQUE.

LE SOUSSIGNÉ A POUR SPÉCIALITÉ DE
poser des
BOURDON D'ALARME ELECTRIQUES
CONTRE LES VOLEURS,

et sollicite la clientèle de Mess. les Curés et des Fabriques de paroisse, des grandes maisons d'éducation, collèges, convents, et généralement des banques, comptoirs d'escompte, et des particuliers qui tiennent des valeurs dans leurs maisons.

Son système est plus efficace et plus économique que les organisations de police que l'on pourrait faire.

Le soussigné s'occupe de l'électricité dans ses applications générales, lumière électrique, batteries, sonnettes, ouverture de portes, allumeurs électriques de jets de gaz, etc.

Il sera prêt à fournir à toute personne l'estime ou évaluation du coût des travaux qu'elle désirerait faire exécuter dans cette ligne, et à les entreprendre au plus bas prix.

AUSSE,
A suggérer et procurer les
DYNAMOS et MOTEURS ELECTRIQUES
LES PLUS PERFECTIONNÉS

Et tous les articles concernant l'électricité,
LAMPES, FILS, ETUIS (SOCKETS), COMMUNICATEURS (SWITCH)

Le tout aux conditions les plus libérales

ABEL HUOT,
Ingenieur Electricien,
QUÉBEC.

Québec, 8 juillet 1891. 233

BOURDON D'ALARME
ELECTRIQUE.

LE SOUSSIGNÉ A POUR SPÉCIALITÉ DE
poser des
BOURDON D'ALARME ELECTRIQUES
CONTRE LES VOLEURS,

et sollicite la clientèle de Mess. les Curés et des Fabriques de paroisse, des grandes maisons d'éducation, collèges, convents, et généralement des banques, comptoirs d'escompte, et des particuliers qui tiennent des valeurs dans leurs maisons.

Son système est plus efficace et plus économique que les organisations de police que l'on pourrait faire.

Le soussigné s'occupe de l'électricité dans ses applications générales, lumière électrique, batteries, sonnettes, ouverture de portes, allumeurs électriques de jets de gaz, etc.

LA COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

Ancienne maison Méthot fondée en 1808
Successeurs de BEAUDET & CHINIC.

Marchands Quincailliers

en Gros et en Détail
FOURNISSEURS ORDINAIRES

des Fabriques
des Institutions Religieuses
et d'Education

Québec, 1 mai 1891—Jan. 130

PROVENANT DU STOCK DE LA FAILLITE DE
DESAULNIERS, FRERE & CIE.,

No 1617, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

AVANTAGE EXTRAORDINAIRE !!

\$50.000 d'Ornements d'Eglise, Statues,

Dernière Edition

A OTTAWA

Pacaud, Thom et Lonerger disparus

Sir Hector offre sa démission

Il nie les accusations portées contre lui

(Dépêche Spécial au Courrier du Canada)

Ottawa, 11 août, 11 hrs. a. m.

Au Comité de la baie des Chaleurs, ce matin, le Secrétaire a donné lecture des réponses reçues de la compagnie du télégraphe disant que les télégrammes adressés à MM. Pacaud, Thom et Lonerger n'ont pu être délivrés, ces personnes ayant quitté la ville.

Ottawa, 11 Août, 2 h. p. m.

Sir Hector Langevin a comparu devant le comité ce matin. Il a fait une déclaration regrettant la manière injuste dont les accusations sont portées contre lui par des insinuations et à des intervalles irréguliers au cours de l'enquête; si M. Tarte avait porté des accusations directes tout de suite dans la chambre, il aurait donné alors sa démission. Maintenant qu'il connaît les imputations, il croit de son devoir de donner sa démission comme ministre et d'opposer une dénégation catégorique complète, et la plus positive. Il déclare qu'il a toujours rempli son devoir au meilleur de sa connaissance et de son jugement, sans subir d'influence étrangère à son devoir. Il n'a jamais reçu ni demandé de présent d'aucune sorte de la société Larkin et Connolly, ni d'aucun membre de cette société. C'est vrai qu'il a été longtemps intime avec M. Thomas McGreevy, mais celui-ci n'a jamais exercé d'influence sur lui et il ne lui a jamais communiqué d'informations du département. Il n'a jamais su que MM. Thomas et Robert McGreevy avaient des intérêts dans la société Larkin et Connolly. Il a toujours considéré M. Perley comme un employé fidèle, jusqu'au moment où il a admis avoir reçu des présents.

Sir Hector fait ensuite la revue de tous les contrats et montre que tous ont été accordés régulièrement, sans faveur, ni injustice à personne. Il termine en niant les histoires de Murphy qui ne lui a jamais offert ni donné d'argent en aucune circonstance. Il n'a jamais reçu non plus d'argent de Nicholas Connolly. Il n'a pas connu les paiements faits au monde par M. Thomas McGreevy. Il n'a jamais fait d'offre à Thomas McGreevy d'intérêts dans le chemin de fer de Ste-Anne avec \$6,000 par mille de subsides. Il a toujours été opposé à un subsides pour ce chemin. Dans les entrevues entre MM. Riopel et McGreevy, il a seulement voulu ramener l'accord entre les deux amis. En terminant, Sir Hector dit qu'il laisse la cause entre les mains du Comité et du parlement. Le contre-examen de Sir Hector aura lieu demain seulement.

De tout un peu

Nous accusons réception du *Canada*, nouveau journal publié à Windsor, Ont.

M. Pacaud est entré dans une baie où il va trouver qu'il fait très chaud : la baie des Chaleurs, dit la *Minerve*.

L'Etoile du Nord, de Joliette, vient d'entrer dans sa 31ème année d'existence.

M. Ernest Pacaud est parti ce matin pour l'Europe. Pas n'est besoin de commentaires.

L'Hon. M. Foster, ministre des finances, a déclaré hier à la chambre des communes que le gouvernement fédéral se propose de conclure un traité de réciprocité entre l'Espagne et le Canada.

CONFÉRENCES SUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'industrie laitière, vient de terminer son inspection dans 19 paroisses des différents comtés de la province. Commencée le 4 juillet, cette tournée n'a fini que le 5 août. M. Chapais a pu constater par lui-même la plus ou moins grande richesse du lait qui sert à la confection du beurre et du fromage, et il fera un rapport en conséquence.

Il vient de lancer une circulaire dans laquelle il dit que M. le surintendant McDonald donnera des conférences sur la fabrication du fromage et sur les éléments constituant le lait. Les conférences auront lieu comme suit : A Roxton Falls, les 10, 11 et 12 courant; à la Baie du Febvre, les 13, 14 et 15; à St-Damase, les 17, 18 et 19; à St-Hugues, les 20, 21 et 22; à St-Martin, les 24, 25 et 26; à St-Gabriel, les 27, 28 et 29. Ces différentes places sont situées dans les comtés de Shefford, Yamaska, St-Hyacinthe, Bagot, Châteauguay et Berthier. Les manufacturiers sont invités à aller entendre M. McDonald, qui leur enseignera beaucoup de choses utiles dans leur branche d'industrie.

NOTES D'UN LISEUR

Morale littéraire

(Suite)

Les gauloiseries sont-elles compatibles avec la politesse intellectuelle? Evidemment non. D'ailleurs la crudité dans l'expression n'est pas le seul critérium pour déterminer l'immoralité d'une œuvre littéraire, et le vernis qu'on peut jeter sur certaines pages n'en fait pas disparaître la corruption, quand la corruption est au fond de l'idée.

Le *Figaro*, qui est pourtant moins bégueule que M. Lavisse, comparant la Julia de Trécor d'Octave Feuillet à une des névrosées de Zola, trouve que les deux personnages sont de la même famille: "Entre les deux œuvres, quelle différence? Je n'en trouve que dans le plus ou moins de réserve des mots, le plus ou moins de netteté dans l'expression. Ce qui importe peu pour qui sait lire et comprendre."

Nous ne citons pas ces lignes pour en tirer une conclusion générale en ce qui regarde Octave Feuillet et le ravalier au rang de Zola, mais quand il s'agit d'autoriser ou de proscrire certaines lectures, au nom de la morale, il faut partir d'un principe et en poursuivre l'application.

Lorsque M. Lavisse s'élève contre les audaces de la littérature contemporaine et que, d'un autre côté, il approuve les "hardiesses de l'esprit gaulois", il ne fait pas preuve d'une grande logique.

Un collaborateur de la *Gazette de France* met en relief ces incongruences et donne au savant professeur une petite leçon dans les termes suivants:

"M. Lavisse est un homme intelligent et qui se flatte de quelque psychologie. Comment n'a-t-il pas vu en quelle fâcheuse posture il se mettait vis-à-vis de la morale les précautions oratoires dont il a cru devoir faire précéder ses conseils? Car, si l'on admet que c'est être bégueule, ridiculement prude et même sans doute quelque peu tartuffe que de proscrire de ses lectures les gauloiseries, quelle autorité peut-on avoir pour proscrire les saletés et les vilénies?"

Rabelais, Voltaire, Diderot, sont gaulois, ils ne sont pas vilains. Brantôme est gaulois, et gaulois aussi la reine de Navarre, gaulois aussi les *Contes* de La Fontaine. Donc on ne peut les lire en toute sûreté de conscience. Mais on ne peut pas aller au delà. Au delà c'est la vilénie, la grossièreté, la polissonnerie, la saleté.

Cependant, il me semble bien que Rabelais se plait assez dans l'ordure, et je ne suis pas sûr que les *Contes* soient autre chose que pure polissonnerie. Pour Voltaire et Diderot, il n'y a pas même à en douter.

Peut-être bien que M. Lavisse ne conseillerait pas non plus leur lecture, et il ne les a pas nommés. Cependant, ou en admettant de la gauloiserie, il n'a fait que prendre une précaution oratoire, ou il a pensé à ces auteurs, car ce sont eux que dans toutes les littératures, on qualifie de gaulois. Et les jeunes auditeurs de M. Lavisse l'ont certainement ainsi entendu.

Mais comment interdire la lecture de Rabelais à un auditoire de jeunes étudiants modernes, élevés en nourritures de la liberté? Est-ce que, depuis le grave Nisard jusqu'aux livres qui sont entre les mains de tous les apprentis bacheliers, tous les traités de littérature ne vantent pas les mérites transcendants de l'esprit gaulois?

Est-ce qu'il n'est pas de mode dans une certaine école pédagogique de soutenir que la jeunesse doit tout lire pour tout connaître, et que le système de l'*Index* est ridicule?

Comment peut-on, avec de tels principes, motiver sérieusement l'interdiction d'une lecture quelconque? Et pourtant la vérité, le bon sens, l'expérience de la vie, crient qu'il y a des livres pernicieux, qui ne peuvent faire aucun bien, qui ne peuvent faire que du mal. Alors, quand on est un honnête homme, qu'on veut employer utilement l'ascendant que l'on a conquis, on éprouve le besoin de mettre en garde la jeunesse contre certaines lectures. Mais, empêtré dans de faux principes, on ne peut aller jusqu'au bout, on plaide les circonstances atténuantes, on se défend de bégueulerie, on accepte la gauloiserie, et le conseil que l'on a donné, par la logique des choses, n'a plus que la valeur d'un son stérile."

GRANDE DEMONSTRATION A LACHINE

LE MONUMENT ÉLEVÉ AUX VICTIMES

Mgr Fabre préside la cérémonie

Sermon de M. l'abbé Proulx

Il y a eu à Lachine dimanche une démonstration grandiose, née d'une idée à la fois patriotique et religieuse, qui fait beaucoup d'honneur aux citoyens de cette localité. La foule nombreuse qui y a pris part a montré par son recueillement pieux qu'elle se rappelle avec émotion une des pages les plus lugubres de notre histoire. Il s'agissait en effet de rappeler la mémoire des victimes du massacre horrible de 1689, en élevant sur leur tombe un monument qui conservera leur souvenir à de nombreuses générations.

Sur l'une des faces de l'obélisque on lit cette inscription:

Aux victimes du massacre de Lachine le 5 août 1689. R. I. P.

Priens pour eux. Dans la nuit de cette date funèbre, les Iroquois voulant se venger d'une défaite que leur avaient fait subir les armes françaises, cernèrent le petit village où vivaient environ cinq cents colons, et lorsqu'ils eurent tout le monde livré au sommeil, ils enfoncèrent toutes les portes et le tomahawk à la main, ils massacrèrent hommes, femmes et enfants. Tel est l'épisode douloureux que chacun se rappelle hier.

Il nous transportait par la pensée à cette époque critique, où nos religieux ancêtres, dans une lutte homérique contre l'Indien, l'Anglais, mais surtout contre le déshonneur, la misère, nous ont conservé jusqu'en 1760 le sol que nous foulons, ainsi que l'héritage sacré des plus nobles traditions. Voici ce qui explique comment on est venu en si grand nombre prendre part à cette démonstration funèbre.

Après les vêpres, M. l'abbé Proulx, vicaire de l'Université Laval de Montréal, prononça le sermon de circonstance. Cette pièce d'éloquence a fait verser bien des larmes. C'est l'histoire du colon courageux qui abandonne sa famille, ses parents, son pays, traverse les mers, s'enfonce dans la forêt et meurt victime de la barbarie des indigènes.

Après le sermon, tous les assistants se formèrent en procession et se dirigèrent vers le cimetière. En tête, la fanfare de Lachine jouait une marche funèbre pendant que les cloches sonnaient les glas.

Pieuse, recueillie, la procession fit le tour du cimetière et vint s'agenouiller aux environs du monument.

Sa Grandeur Mgr Fabre en fit la bénédiction et la procession se remit en marche au son d'accords funèbres.

Pendant les vêpres une quête a été faite dans l'église pour aider à payer les frais du monument. La recette a été très bonne. Qui n'aurait pas été généreux dans cette circonstance?

Voici les noms des membres du clergé présents à cette imposante démonstration religieuse et nationale. Outre Sa Grandeur l'archevêque de Montréal et M. R. N. Piché, curé de Lachine il y avait encore M. l'abbé Collin, supérieur du séminaire de Montréal, les abbés F. Perreault, J. B. Forget, F. X. Laberge, les Pères Boismaré, O. M. I., Burstin, O. M. I., C. Thérien, R. Lamarche, J. H. Leclerc, M. Carrières, curé de la Pointe St-Charles, Brissette, Farbes, Bastien, les frères du collège et 4 ecclésiastiques.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Congrès d'hygiène

Londres, 11.—Le septième congrès international d'hygiène s'est ouvert à la halle Saint-Jacques, hier, sous la présidence du Prince de Galles. Il y avait 2,300 délégués présents, parmi lesquels l'on remarquait le professeur Koch, de Berlin, et Pasteur de Paris. Le Prince de Galles a prononcé un long discours sur l'hygiène et les bienfaits qu'elle rapporte à la société.

Guillaume malade

Berlin, 11.—On a été obligé de faire venir de Berlin à Kiel le célèbre chirurgien Eschmarch, pour donner ses soins à l'empereur qui s'est fracturé l'os du genou. Guillaume est très souffrant.

Congrès géographique

Berne, 11.—Le congrès géographique international a ouvert ses séances hier. M. Droz, ministre des affaires étrangères, présidait. Le Dr Gobal, président du congrès, a prononcé le discours d'inauguration; au nombre des conférences qui seront lues publiquement, on a remarqué celle de M. Stout, de New-York, sur l'entreprise du canal de Nicaragua, que l'auteur croit appelée à un avenir brillant.

La chaleur à New-York

New-York, 11.—La chaleur est intense depuis trois jours. Toute l'après-midi hier des ambulances ont transporté aux hôpitaux un grand nombre de personnes tombées dans une profonde prostration. On n'a rien vu de semblable depuis 20 ans. Trois personnes sont devenues folles. Il se passe des scènes indescriptibles, et pour peu que cette chaleur continue, nous aurons à rapporter un grand nombre de mortalités.

Crise financière au Portugal

New-York, 11.—Des dépêches reçues dans Wall street annoncent que la crise monétaire s'accroît au Portugal. Le gouvernement se propose de réduire l'effectif de l'armée à 8,000 hommes.

M. Eiffel

Montréal, 11.—M. Eiffel, le constructeur de la fameuse tour qui porte son nom, doit passer en cette ville prochainement, pour se rendre à Chicago. Il doit avoir une entrevue avec M. Mercier au sujet du pont de Québec.

Le sénateur Casgrain tombe malade

Ottawa, 11.—Une dépêche de Cornwall annonce que l'hon. sénateur Casgrain est tombé gravement malade dans une des îles près de Cornwall. Il avait quitté Ottawa samedi en parfaite santé avec l'intention de se reposer une couple de jours, et nul ne sait encore comment la maladie l'a frappé aussi soudainement.

Nouvelles Locales

Déserteur

On vient de notifier le chef de police de Lévis qu'un petit garçon de 11 ans, a déserté de l'hospice de Saint-Joseph de la Délivrance, ce matin. Il est vêtu du costume de l'hospice et porte un chapeau mou.

Pèlerinage

On porte à 8,000 ou 10,000, le nombre des personnes qui ont visité le sanctuaire de la bonne Ste-Anne dans la journée de dimanche. Ce jour-là avaient lieu les pèlerinages de l'Union Musicale, l'Union St-Joseph de Charlesbourg, Montréal et autres lieux.

Nouvelle corvette

Une nouvelle corvette française est attendue dans notre port sous peu. Ce nouveau navire de guerre porte le nom de *Drague*.

Personnel

—Le maire de Québec, M. Frémont, était en cette cité dimanche, l'hôte de M. Maurice St-Jacques, avocat.

—Environ cinq mille boîtes de fromages étaient en vente samedi à St-Hyacinthe. Il en a été acheté en tout 3,000 boîtes, dont 1,500 pour le compte d'une seule agence, à 82 cents.

—M. Desmarais, M. P. P., de passage à St-Charles, a reçu dans la ventrie une ruade de son cheval. Heureusement que le coup n'a pas eu de conséquences fâcheuses.

—Madame J. J. Ross, femme de l'ex-premier ministre, est arrivée samedi à St-Hyacinthe pour y passer une quinzaine. Madame Ross est descendue au convent du Précieux Sang.

—MM. Elzéar Fiset, avocat et Arthur Blouin étudiant, en médecine, sont revenus ce matin d'un voyage dans la Gaspésie.

Le yacht "Sagamore"

Le yacht à vapeur *Sagamore*, capitaine Scott, est arrivé de Montréal, samedi après-midi. Il a ancoré dans le courant en face de la ville. Ce magnifique yacht américain est éclairé par la lumière électrique.

L'église de Ste-Anne de la Pêrade

Il paraît que M. Mercier doit faire descendre de Montréal, M. Beaulac pour décorer l'église de Ste-Anne de la Pêrade, à l'occasion de la distribution des médailles aux écoliers.

Pour le Saguenay

Le vapeur *Saguenay* part demain matin à 7.30 heures pour Chicoutimi et les ports intermédiaires.

Échos de St-Hyacinthe

Le P. Desjardins, de la compagnie de Jésus, prêche une retraite en cette ville aux Sœurs de la Présentation.

La fanfare de la "Naiade"

La fanfare de la *Naiade* est partie dimanche à bord du vapeur *Québec* pour Montréal.

Prix

Le major A. E. Demers ayant fait le plus grand nombre de points dans les cinq concours réunis de l'Association de tir de Lévis se trouve à gagner la badge en argent offerte par la ligue à chaque groupe de tireurs.

Bibliographie

Une lecture par jour, tel est le titre d'un opuscule qui vient de sortir de presse aux ateliers du *Pionnier*.

Ce petit livre, approuvé par Sa Grandeur Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, sera, nous l'espérons bien, accueilli par toutes les familles du Canada. Il est divisé en trente-et-un chapitres, un pour chaque jour du mois. Ce sont de courtes méditations, extraites des écrits d'un prêtre zélé qui, pendant près d'un demi-siècle prêcha la parole de Dieu.

Son prix minime le met à la portée de toutes les bourses: un exemplaire, dix centimes, douze exemplaires, une piastre.

C'est un excellent ouvrage de propagande chrétienne et, à ce titre, nous le recommandons spécialement aux membres du clergé. A Sherbrooke chez A. M. Richer, libraire, au bureau du *Pionnier* et chez les libraires catholiques du pays.

Librairie Montmorency-Laval

Nous avons l'honneur d'informer Messrs. les curés que nous venons de recevoir d'Europe un grand choix de LAMPES de sanctuaire, LUSTRES de suspension, CANDELABRES avec cristaux ou pierres, le tout d'un genre tout à fait nouveau.

Une visite est sollicitée. PRUNEAU et KIROUAC, 28 rue de la Fabrique.

DECES

Le 9 du courant, à l'âge de 52 ans, Sieur Ferdinand Felchat, peintre. Il était le frère de la Révérende Sœur St-Jean-Baptiste, supérieure générale de la Congrégation Notre-Dame de Montréal.

Il sera inhumé mercredi, à 9 heures. Le convoi partira de la demeure mortuaire à 84 heures, rue Cresset, No 194, pour l'église de St-Roch, et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'assister ainsi que les membres de la société de secours mutuelle, de la C. M. M. A. section, de la société St-Roch, ainsi que la société des peintres.

Les journaux de Montréal et des Etats-Unis voudront bien reproduire.

INSTITUTRICE DEMANDÉE.

A TEWKESBURY, COMTE DE QUEBEC, une institutrice, munie d'un diplôme d'école élémentaire, sachant le français et l'anglais. PRIX \$120, avec logement et chauffage. S'adresser à M. E. D. HAMEL, secrétaire. Québec, 9 août 1891—1m. 255

URSULINES.

LA RETRAITE DES ANCIENNES ÉLÈVES commencera le 24 courant pour se terminer le 28. Chacune voudra bien donner son nom à l'avance afin de recevoir un billet d'admission. Monastère des Ursulines, Québec, 6 août 1891. 253

LOUIS JOBIN Sculpteur et Statuaire

Coin des Raes

Clair Fontaine et Burton,

QUARTIER MONTCALM

QUÉBEC.

BEHAN BROS.

BONNETTERIE A REDUCTION CETTE SEMAINE.

Vêtements de dessous au rabais, Camisoles et Caleçons pour messieurs, en mérinos naturel, Depuis 50 cents la pièce!

CAMISOLLES et CALEÇONS en gaze Depuis 25 cts en montant!

Demi-ha en mérinos et vêtements de dessous pour hommes, en cachemire, en gaze, en laine, en bulgarin et en fil, A MOITIÉ PRIX!!!

Camisoles de Dames, manches longues et manches courtes, unies et par côtes, en fil, en soie, en cachemire et en coton, dans toutes les grandeurs, PRIX EXTREMEMENT BAS!

LE MAGASIN DU LOUVRE,

Vis-à-vis la Cote du Palais.

Pour un Mois!!

Grande Réduction sur la Balance de nos

MARCHANDISES D'ÉTÉ!

Dix pour cent d'escompte

Sera donné sur toutes les Chemises Blanches, prix variant de 49 cents à \$1.50!

Chemises lissées pour garçon, 40 cents valant 65 cents.
do do do hommes, 86 cents valant \$1.15.

REÇU le 15 courant, 2 CAISSES d'IMPERMEABLES pour Dames et Messieurs, dans les derniers dessins avec collerette de 30 poudres.

Des Tailleurs d'expérience sont attachés à l'établissement.

Toute commande par la maille recevra une attention spéciale.

COTE & FAGUY,

27, Rue St-Jean,

VIS-À-VIS LA COTE DU PALAIS.

Québec, 15 juillet 1891—5 déc. 90—1 an.



Le 15 LUNDI, le 15 JUIN 1891, les trains partiront de Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches:

Départ de Québec

8.30 A. M.—[De la Station C. P. R.] Express direct pour le Lac Saint-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 4.47 P. M., et à Roberval à 5.15 P. M.

5.30 P. M.—[De la Jetée Louise]. Express local part tous les jours pour Saint-Raymond, y arrivant à 7.05 P. M.

Arrivée à Québec

6.15 A. M.—Express direct part de Roberval à 8.30 P. M. tous les jours, ainsi que le Dimanche, mais pas le samedi, (et de la jonction Chambord à 9.00 P. M.) pour Québec [C. P. R.] y arrivant à 6.15 A. M.

8.40 A. M.—Express local part tous les jours de Saint-Raymond à 7.05 A. M. et arrivant à Québec [Jetée Louise] à 8.40 A. M.

8.15 P. M.—Train mixte part de la Rivière à 7.45 P. M. tous les jours à 2.45 P. M., de St-Raymond à 5.20 P. M., et du lac St-Joseph à 6.50 P. M., arrivant à Québec [C. P. R.] à 8.15 P. M.

Chariolais MONARCH attachés à tous les trains directs du jour, et chars dorciés aux trains directs du soir. On peut retenir des sièges et des lits, et se procurer des billets de passage chez R. M. STOCKING, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis et chez Suzor et Trudelle, 87 rue du Pont.

Le bateau à vapeur *Ida* voyageant sur le lac St-Joseph, entre la station et l'Hôtel Lake View, entre le 15 juin et le 14 septembre, en raccourciement avec les trains. Le bateau à vapeur de M. Beemer, *Undine* et le bateau à vapeur *Peribonca*, voyageront comme suit sur le lac St-Jean: Commencement lundi le 15 juin, et durant la saison des touristes, le bateau à vapeur *Peribonca*, capitaine Geo. Martin, ou le bateau à vapeur *Undine*, capt. H. Savard, partira de Roberval tous les jours, ainsi que le dimanche, à 9 A. M., pour le Lac St-Jean, à la Grande Décharge, y arrivant à 11 A. M. Au retour partira de la Grande Décharge à 4 P. M., et arrivera à Roberval à 6 P. M.

Le bateau à vapeur *Peribonca*, ira à la rivière Péribonca deux fois par semaine, ou plus souvent, pour les besoins de la scierie et de la colonisation. Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'est de la jonction Chambord, est enregistré pour la jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'ouest est enregistré pour Roberval.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures p. m. Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations des samedis bons pour revenir jusqu'à mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

J. G. SCOTT,

Sec. & Gérant.

Québec, 21 juillet 1891

"Business College"

DE MONTREAL,

est transféré au coin du

CARRÉ VICTORIA et de la rue CRAIG,

l'un des endroits les plus sains et les plus beaux de la ville.

CE COLLEGE est le plus grand, le mieux organisé et le plus fréquenté de tous les instituts commerciaux au Canada. Le bureau sera ouvert après le 24 AOUT pour l'enregistrement des étudiants, et les classes seront ouvertes le 1^{er} SEPTEMBRE. Les étudiants peuvent être admis en aucun temps après cette date. Des circulaires en anglais et en français contenant des informations complètes quant au cours, aux prix, etc., sont envoyés gratis. Adresse:

DAVIS & BUIE,

BUSINESS COLLEGE

42, carré Victoria, Montréal.

Québec, 15 juillet 1891.

QUÉBEC. COUR SUPÉRIEURE.

No 1917. DAME MARIE ELMIRE RITA LABBÉ, dûment autorisée à élever en justice à instituer, ce jour, une action en séparation de biens contre son mari LOUIS ACHILLE BERTI, de Québec, libraire.

Québec, 31 juillet 1891. W. J. MILLER, Procureur de la demanderesse.

Québec, 7 août 1891—1m. 253

TOURISTE

ETABLIS EN 1842!